

ENTREPRISES



Bureau & Terrain

Dynamique des emplois agricoles

*Comment soutenir la transmission des exploitations
et l'emploi agricole sur un territoire ?*

QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil général, Intercommunalités, Syndicats Mixtes...) désireuses de soutenir la pérennité de l'activité agricole et le nombre d'actifs dans ce domaine sur leur territoire.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Maintenir une dynamique agricole sur les territoires, en luttant contre la réduction du nombre d'actifs en agriculture.
- Partager entre collectivités territoriales et agriculteurs une connaissance commune de la dynamique de transmission des exploitations agricoles et du potentiel d'installations ou de créations d'emplois agricoles
- Définir un plan d'actions concerté visant à développer la transmissibilité des exploitations et l'accompagnement de projets d'activités.

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Connaissance de la dynamique d'emploi agricole et recensement des secteurs à risque de forte réduction d'actifs.
- Sensibilisation très précoce à la transmission, qui permet d'adapter les actions en faveur de l'installation et de la transmission.

NOS ATOUTS

- Données individuelles
- Analyse conduite par des experts,
- Sensibilisation à la transmission dès 52 ans
- Animation et suivi co-construits avec la collectivité
- Prise en compte des évolutions des filières économiques agricoles et des activités agraires.



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

La Chambre met des moyens spécifiques d'animation pour recenser les cédants potentiels et les sensibiliser à la transmission, puis repérer des porteurs de projets et leurs besoins spécifiques. L'analyse de la dynamique actuelle des emplois agricoles et du potentiel d'offre du territoire permet ensuite de mettre en perspective les freins et opportunités en matière de développement de l'emploi agricole et agri rural, puis de définir des plans d'actions pour soutenir cette dynamique locale.

- **Lancement de l'étude** : formation d'un comité de pilotage, réunion d'information auprès des agriculteurs, activation des réseaux
- **Animation** pour sensibiliser à la transmission : recueil du contexte local et repérage des sièges d'exploitation à partir de 52 ans, rencontre individuelle sur l'exploitation des cédants volontaires, recensement des porteurs de projets sur le territoire.
- **Analyse** : recensement des opportunités de développement d'activités agricoles sur le territoire et définition de seuils de durabilité par type de production. Analyse de la pérennité économique des emplois agricoles.
- **Proposition de plan d'actions**

Notre méthodologie intègre une validation intermédiaire par le comité de pilotage, ainsi qu'une réunion de rendu aux agriculteurs et élus locaux.

LIVRABLES

Rapport papier et CD-ROM, dont cartes en couleurs sur la zone d'étude :

- **Carte des exploitations en phase de transmission**
- **Carte de la dynamique récente d'installation**
- **Pour les exploitants âgés de plus de 57 ans, et les reconversions professionnelles** :
 - Carte des structures d'exploitation et des bâtiments agricoles
 - Carte des projets de succession
 - Carte de synthèse des projets de départ et de la dynamique d'installation
 - Carte du potentiel de transmissibilité des exploitations

NOS RÉFÉRENCES

Communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole (2012), COPLER (2012), Communauté de Communes de Monts du Pilat (2013).

CONTACT

SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30

LES INTERVENANTS :

Un chef de projet :

interlocuteur unique de la collectivité, il fait le lien au territoire en tant que conseiller territorial de la Chambre d'Agriculture.

Un conseiller spécialisé en accompagnement de la transmission.

Une équipe pluridisciplinaire, en appui au chef de projet.

DURÉE :

De **6 à 9 mois**, selon les caractéristiques du territoire.

TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande. Prestation largement subventionnée par les structures publiques

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

